



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2024/03/05/04

Date de convocation :

26/04/2024

Objet de la délibération :

Convention CAUE
bâtiment école

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

10/05/2024

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

26/04/2024

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire



Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 3 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le trois mai à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, M. Romuald
TAUVERON, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Stéphane
LOGUIOT, M. William RUSTERHOLTZ, M. Éric
CLEMENT.

Absents excusés : Mme Sonia DESTAING, Mme Mégane
GAUTHIER, M. Gwenaël LE GALLO, M. Nicolas DEAU,
M. Guillaume CRETIN.

Procurations : Mme Mégane GAUTHIER à M. Romuald
TAUVERON, Mme Sonia DESTAING à M. Éric
CLEMENT, M. Guillaume CRETIN à Guillaume
AYMONIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Romuald TAUVERON,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour
remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Une convention d'accompagnement est proposée par le
CAUE.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ci-dessus, le Conseil
Municipal, à l'unanimité des membres présents et
représentés décide :

- D'être assisté par le CAUE qui réalisera une réflexion
sur le bâtiment de l'école,
- De donner tout pouvoir au maire pour signer la
convention.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Romuald TAUVERON